

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Analyse financière du contrat de délégation de service public VEOLIA
TRANSPORT BORDEAUX**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1-Préambule

Par ordonnance du 10 décembre 2008, au motif d'une insuffisance de publicité lors de l'appel d'offre, la procédure en cours de la nouvelle délégation de service public des transports a été annulée.

Afin d'assurer la continuité du service public, un avenant au contrat dont l'échéance était le 31 décembre 2008, a été signé avec Véolia Transport Bordeaux (VTB) pour une durée maximale de 1 an.

Le 1^{er} avril 2009, le Conseil d'Etat a annulé l'ordonnance du 10 décembre 2008 autorisant ainsi la signature d'une nouvelle convention avec Kéolis Bordeaux, nouveau délégataire à compter du 1^{er} mai 2009, et la résiliation du contrat liant la communauté urbaine à VTB.

A ce jour, l'arrêté des comptes sociaux de Véolia Transport Bordeaux au 30 avril 09 n'est pas définitif ; en conséquence le quitus n'a pu lui être donné et l'analyse financière de ces comptes sera présentée en même temps que ceux de Kéolis Bordeaux portant sur 8 mois en 2010.

Pour mémoire, il est rappelé ci-dessous les grands principes du contrat Véolia 2001/2008 :

❖ **Orientations principales**

- La communauté :
 - Définit la politique des transports en commun et garde la maîtrise de la définition de l'offre.
 - Garde la maîtrise et assure la prise en charge des investissements, l'exploitant assurant les dépenses de renouvellement et de grosses réparations.
 - Fixe la politique tarifaire.
- La convention prévoit le versement d'une contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats afin d'inciter l'exploitant à :

- Optimiser ses coûts d'exploitation ;
 - Augmenter les recettes ;
 - Diminuer la fraude ;
 - Augmenter la fréquentation.
- Le risque industriel est entièrement assumé par l'exploitant alors que le risque commercial peut être partagé avec la Communauté Urbaine. Dans ce dernier cas, la prise de risque du délégataire doit être suffisante pour éviter tout risque de requalification juridique du contrat.
- ❖ **Principaux éléments financiers**
- L'exploitant ne conservant pas les recettes commerciales, la Communauté compense, sur la base de son offre de service, une somme équivalente aux charges d'exploitation incluant la rémunération de l'exploitant ; ceci correspond à la contribution forfaitaire annuelle (CFE) (risque industriel pour l'exploitant) ;
- La CFE prend en compte les éléments variables (fréquentation, recettes, taux de fraude, etc.. ;) qui déterminent le versement ou la déduction à l'exploitant d'un intéressement aux résultats (risque commercial partagé) ;
- Les gains de productivité sont pris en compte et partagés entre l'exploitant et la Communauté dans le cadre d'une formule arrêtée par le contrat ;
- La taxe professionnelle est intégralement prise en charge par la Communauté.

2-Les résultats présentés par le délégataire sur 8 ans

L'annexe 1 présente année par année sur 8 ans les résultats du délégataire comparés aux données prévisionnelles ayant servi de base à la détermination du prix. Il est précisé que les données prévisionnelles ont été indexées selon le taux d'inflation en vigueur fin 2008 afin de permettre les comparaisons avec les réalisations et approcher les écarts sur charges et produits réalisés sur 8 ans.

A la lecture de cette annexe inflatée, le délégataire affiche un surplus de résultat net comptable cumulé sur 8 ans de 2,2 M€ réparti ainsi :

Ecarts entre Réalisé et Prévisionnel s/8 ans	en M€
Contribution	44,7
Intéressement du délégataire	4,2
Produits divers	1,3
Sous Total	50,2
Achats et charges externes	21,2
Transfert de charges tipp	-1,2
Transfert de charges assurances	-2,6
Transfert de charges taxes gnv	-2,2
Sous Total	15,2
Salaires et charges assises s/salaires	40,3
Transfert de charges formation continue	-4,8
Transfert de charges subvention s/salaires	-0,7
Sous Total	34,9
Charges diverses	2,0
Dot aux amortissements & inv.de renouvellemnt	-5,8
Dot aux provisions et reprises sur provisions	0,4
Sous Total	-3,4
Résultat d'exploitation	+3,7
Résultat financier	+3,2
Participation et impôt société	-4,6
Total boni sur prévisionnel	+2,2

La contribution forfaitaire versée par la collectivité, a excédé de 44,7 M€ la prévision sous l'effet de l'évolution de la formule d'actualisation et de l'offre de transport. Cette différence est absorbée en grande partie (78%) par l'augmentation de la masse salariale.

L'intéressement net versé au délégataire porte principalement sur la réalisation des objectifs de recettes d'exploitation.

La sous traitance des lignes de bus (+41%) a eu un impact très fort sur l'augmentation des charges externes.

L'engagement contractuel concernant les charges de biens en renouvellement, financés à hauteur cumulée de 12,8 M€ par la CFE, n'a pas été respecté par le délégataire. Fin 2007, le sous investissement était de l'ordre de 4,6 M€ ; il est de 4,9 M€ fin 2008.

Le résultat financier cumulé se maintient très au dessus des prévisions puisqu'il a augmenté de plus de 90% sur la période. Depuis 8 ans, l'avance permanente de trésorerie de VTB au groupe Véolia a représenté une moyenne de 20 millions d'euros. Cette avance a généré, conformément à la convention de gestion de trésorerie imposée par le groupe Véolia (Eonia + 0.30% l'an) à la société exploitante, des produits financiers significatifs pour 5.8 M€ (contre une prévision de 3.3 M€)

L'accroissement de l'impôt société et de la participation des salariés aux résultats est la conséquence des meilleurs résultats dégagés par l'exploitant.

Il est à noter que l'évolution des recettes tarifaires encaissées par l'exploitant, et qui n'ont pas d'impact sur son résultat puisqu'elles sont reversées intégralement à la collectivité, est déconnectée de l'évolution de la contribution forfaitaire. En effet, contractuellement, la contribution forfaitaire versée au délégant est actualisée selon une formule d'indexation prédéterminée à plusieurs variables alors que les recettes augmentent d'une part, par le jeu de la fréquentation et d'autre part, par l'augmentation des tarifs décidés par la collectivité.

3-Remarques sur les résultats affichés par le délégataire

3-1-Ajustements comptables des résultats suite à l'analyse des comptes du délégataire

Comme chaque année, les services de la collectivité relèvent, lors de l'audit des comptes sociaux annuels des ajustements à opérer sur les résultats du délégataire.

Ces ajustements permettent de retraiter le résultat à un instant T afin de le comparer au prévisionnel.

Les ajustements opérés concernent principalement des charges provisionnées dont la réalisation s'est effectuée en 2009; des provisions pour risques et charges n'ayant plus d'objet et donc à reprendre ; du décalage de comptabilisation du solde de la contribution forfaitaire de l'année N.

L'impact de ces ajustements sur le résultat est le suivant :

Au 31/12/2008	En K€
Provisions à reprendre Médailles du travail et autres	+ 700
Travaux provisionnés non réalisés en 2008 (meulages des voies/réfection bal astre etc.)	+ 450
Changement de méthode de comptabilisation sur consommation GO et GECAM	+ 163
Projet mobilité durable financé et non réalisé en totalité	+ 100
Solde de la contribution et de l'intéressement 2008 non comptabilisé	+1 345
Soit un total approché de redressement du résultat de	+ 2 758

En conclusion, l'écart sur 8 ans entre le résultat prévisionnel et le réalisé est donc plus proche de 5 M€ (2.2 M€ de boni sur prévisionnel+2.7 M€ d'ajustement de résultat).

3-2-Rémunérations du délégataire

Sur 8 ans, le résultat net cumulé retraité du délégataire s'élève à 12,5 M€ (9,7 + 2,7) et représente 1,4% de la contribution.

Rapportés aux capitaux propres de l'exploitant (330 K€), qui sont limités aux mises de fonds initiales car tous les bénéfices sont distribués en dividendes, les résultats nets cumulés de la délégation sur 8 ans (12,5 M€) ont rentabilisé 38 fois les apports en capitaux du groupe Véolia.

Pour une vision plus objective de la rentabilité sur 8 ans du contrat à l'échelle nationale, il y a lieu de prendre en compte les rémunérations complémentaires du groupe Véolia qui transitent notamment par des refacturations des filiales du groupe :

- Les frais de siège que l'on peut assimiler en partie à de la rémunération complémentaire se sont élevés à 16,9 M€ (1,8% de la contribution) ;
- Le délégataire a eu recours à de la sous-traitance (fortement accrue en fin de période) sur les lignes de bus dont environ 60% a été réalisé par une filiale locale du groupe Véolia Transport et représenteraient 40,6 M€ de chiffre d'affaires (4,5% de la contribution) ;
- De nouveaux contrats de prestation de nettoyage et de travaux de voirie ont vu le jour au cours du contrat avec les sociétés Véolia propreté, Véolia propreté Atlantique ou encore Onyx (600 K€ de prestations en 2008 soit 0,4% de la contribution 2008) ;
- Les assurances sont gérées et refacturées par le groupe Véolia ; les charges y afférentes sont de l'ordre de 14 M€ sur la durée du contrat (1,6% de la contribution) ;
- Des prestations, informatiques et diverses, rendues selon des modalités spécifiques par le groupe Véolia sont venues grever au fil du contrat le résultat de Véolia Transport Bordeaux ;
- Enfin, les produits financiers de placement réalisés par le groupe sont rémunérés à des taux plus élevés que ceux qui sont redistribués dans ses filiales ; le niveau effectif de la rémunération financière globale du contrat ne serait donc pas affiché dans les comptes de la société dédiée.

En conclusion, les marges réalisées par le groupe Véolia sont supérieures à celles qui sont affichées au compte d'exploitation du contrat Bordelais

4- Analyse des principales variations des postes du compte de résultat 2008 par rapport à 2007

4-1- Les achats (+9.7%)

Les postes de charges électricité (tramway) et carburant non stocké (GNV) sont en nette progression (+1.2 M€) ; ils expliquent l'essentiel de l'augmentation du poste achat (année pleine pour nouvelle flotte de bus au GNV et extension des lignes de tramway).

4-2- Les services extérieurs (+6,6%)

Au cours de l'exercice 2008, Véolia a sous-traité à sa filiale Citram, 2 nouvelles lignes de bus (90 et 95) générant ainsi des coûts de l'ordre de 700 K€. Par ailleurs, pour pallier l'insuffisance de personnel, d'autres renforts ont été opérés tout au long de l'année. L'augmentation globale du poste sous-traitance entre 2007 et 2008 ressort à 16.5% (soit 1,5 M€).

4-3- Les autres services extérieurs (+27%)

Les charges sont en augmentation de 2 M€ et portent essentiellement sur les comptes suivants :

- Entretien et réparation voirie (contrat d'entretien supplémentaire Véolia propreté et autres) + 100 K€
- Services Brinks (parcs relais + nouveaux dtt) + 200 K€
- Personnel extérieur divers (Brinks et Armonia renforcement sécurité) + 450 K€
- Honoraires (reclassement des honoraires sur assurances) + 160 K€
- Frais de siège + 150 K€
- Autres charges hors contrat (charges liées à l'appel d'offre du prochain contrat) estimées à + 300 K€
- Travaux provisionnés non réalisés (voir & 3-1 ajustements comptables) + 450 K€

4-4- Les impôts et Taxes (-7,6%)

La baisse du poste impôts et taxes est due aux visites techniques désormais comptabilisées en charges externes (-100 K€) mais surtout à l'exonération à compter de 2008 de la taxe TICGN (- 570 K€).

4-5- Les charges de personnel (+5%)

La masse salariale, charges fiscales comprises, représente 64% des charges d'exploitation. L'effectif moyen par catégorie de salariés depuis le début du contrat de délégation a évolué comme suit :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Cadres et Assimilés	220	232	251	281	291	291	289	294
Conducteurs et	1402	1528	1549	1561	1639	1644	1637	1648

Total	1622	1760	1800	1842	1930	1935	1926	1942
-------	------	------	------	------	------	------	------	------

Entre 2001 et 2008, l'effectif moyen a augmenté de 320 salariés dont les deux tiers dans la catégorie « conducteurs ».

Ces trois dernières années, il est resté stable. Le départ en retraite de près de 250 salariés a été compensé par de nouvelles embauches.

Les augmentations de salaires et primes au cours de l'exercice 2008 ont été de l'ordre de 3,5%.

Fin 2007, il avait été constaté une hausse de la provision congés payés et RTT ; fin 2008, la situation s'est encore dégradée laissant à Kéolis lors de la reprise du réseau en 2009 une situation difficile à gérer en terme d'effectif.

4-6- Les dotations aux amortissements et aux provisions (+50%)

L'augmentation du poste est due aux dotations aux provisions pour risques et charges qui passent de 135 K€ en 2007 à 839 K€ en 2008.

Il est constaté en parallèle des reprises sur provisions pour 2 682 K€ portant essentiellement sur l'annulation des risques Urssaf et de divers litiges devenus sans objet. En outre, la provision retraite a été intégralement reprise conformément à la méthode retenue par Véolia sur la comptabilisation des engagements de retraite sur la durée du contrat.

Les dépenses d'investissement affectées aux biens en renouvellement sont sensiblement équivalentes à celles de l'année précédente et restent insuffisantes au regard de l'engagement contractuel prévisionnel (-5 M€ en cumul sur 8 ans) financé par la CFE.

Le sort de cet écart entre prévision et réalisation sera analysé lors du rapport financier qui traitera de la clôture définitive des comptes de la délégation au 30 avril 2009.

4-7- Le résultat financier (- 10,5%).

Les produits financiers sur rémunération du compte courant groupe ont été moins importants qu'en 2007. Le niveau de rémunération reste néanmoins tout à fait honorable et nettement au dessus des prévisions portées au contrat.

L'analyse des mouvements mensuels du compte courant qui s'élève fin 2008 à 20,4 M€, permet de mettre en évidence le montant des avances de trésorerie faites par VTB au groupe Véolia transport tout au long de l'exercice.

Fin septembre 2008, elles s'élevaient à plus de 27 M€ contre 28 M€ en 2007 ; cette période correspond aux recettes maximum sur ventes de titres de l'année (rentrée scolaire et autres).

En conclusion, il ressort de cette analyse que le contrat de délégation de services public Véolia Transport Bordeaux portant sur la période 2001/2008 a été un contrat

financièrement rentable, non seulement pour l'exploitant mais également pour le groupe Véolia transport.

La marge nette moyenne qui résulte de l'exploitation du réseau Bordelais ressort à 1,4% de la contribution financée par la collectivité mais les marges dégagées par les contrats de sous-traitance et de prestations diverses attribués par l'exploitant à des conditions non connues à des filiales du groupe Véolia, pourraient être évaluées entre 5 à 7 % du coût facturé.

Les opérations de clôture de la délégation devront prendre en compte un certain nombre d'ajustements de fin de contrat. Elles devront plus particulièrement s'attacher aux investissements de renouvellement non réalisés par l'exploitant et pourtant financés par la collectivité conformément à la convention de délégation.

ANNEXE 1 - SAS VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX - RESULTATS SUR 8 ANS COMPARES AU PREVISIONNEL INFLATE

EN K€	Prévision 2008	Prévision 2007	Prévision 2006	Prévision 2005	Prévision 2004	Prévision 2003	Prévision 2002	Prévision 2001	Total Prévision sur 8 ans	Total Prévi s/ 8 ans inflaté	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Réalisé 2006	Réalisé 2005	Réalisé 2004	Réalisé 2003	Réalisé 2002	Réalisé 2001	Total Réalisé sur 8 ans	Ecart s/ 8 ans réal/prév	Ecart s/Bans réal/prév inflaté	
PRODUITS																						
Contribution forfaitaire	95 495	95 415	94 960	92 890	92 070	91 394	88 518	86 019	736 761	859 215	135 566	127 024	121 139	119 365	112 342	103 677	95 776	89 071	903 960	167 199	44 745	
Recettes titres obliérables et autres	17 679	17 698	15 393	15 152	14 622	14 375	11 862	12 813	119 594	139 471	21 990	20 793	19 296	18 005	15 617	12 361	11 637	12 105	131 804	12 210	-7 667	
Recettes abonnement	13 170	13 154	11 411	11 203	10 789	10 560	8 094	8 103	86 484	100 858	16 928	15 231	13 337	11 091	9 167	7 872	7 861	7 672	89 159	2 675	-11 699	
Recettes établissement cartes	473	442	503	396	549	259	701	320	3 643	4 248	201	51	48	47	56	69	288	306	1 066	1 066	-2 577	
Recettes publicitaires									0		1 593	1 565	1 594	1 552	1 439	1 378	1 294	1 207	11 622	11 622	11 622	
Produits des amendes	808	808	670	670	670	670	550	550	5 396	6 293	949	968	984	906	753	488	355	407	5 810	414	-483	
Recettes parc relais stationnement	602	559	446	398	353	282			2 640	3 079						5			5		-2 635	
remboursement impôts et taxes par la CUB	3 260	3 280	3 230	3 190	3 190	3 340	3 520	3 460	26 470	30 869	3 975	3 816	5 245	4 999	4 068	3 700	3 900	1 006	30 709	4 239	-160	
intéressement aux recettes									0		1 647	1 546	1 570	703	-39	50	394	-537	5 334	5 334	5 334	
intéressement sur la fréquentation									0		-102	-94	-92	-21	-150	-8	-72	-60	-599	-599	-599	
intéressement à la qualité/fraude									0		659	1 082	362	155					2 258	2 258	2 258	
intéressement publicitaire									0		-54	47	44	5		78	70	-47	143	143	143	
intéressement autres									0										-39	-39	-39	
Autres recettes d'exploitation (50%amendes)	404	404	335	335	335	335	275	275	2 698	3 146								206	206	-2 492	-2 940	
Recettes hors cub									0										94	94	94	94
Sous Total	131 891	131 760	126 948	124 234	122 578	121 215	113 520	111 540	983 686	1 147 179	183 352	172 029	163 488	156 807	143 253	129 711	121 556	111 336	1 181 532	197 885	34 353	
Subvention d'exploitation									0					13	160	270	88	169	700	700	700	
Reprises sur amortissements et provisions									0		2 780	1 314	2 363	1 823	908	20	0	8	9 216	9 216	9 216	
Transfert de charges									0		1 705	2 547	2 398	1 952	1 070	635	568	672	11 547	11 547	11 547	
Autres produits									0		26	29	116	8	384	152	221	317	1 253	1 253	1 253	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	131 891	131 760	126 948	124 234	122 578	121 215	113 520	111 540	983 686	1 147 179	187 863	175 919	168 365	160 603	145 775	130 788	122 433	112 502	1 204 248	220 562	57 069	
CHARGES																						
Recettes tarifaires reversées à la Communauté	32 732	32 661	28 423	27 819	26 983	26 146	21 207	21 786	217 757	253 949	41 661	38 608	35 259	31 601	27 032	22 173	21 435	21 697	239 466	21 709	-14 483	
60 achats	11 042	10 837	10 146	9 854	9 408	9 091	8 757	8 762	77 897	90 844	15 462	14 097	14 477	12 769	11 353	8 658	8 069	8 095	92 980	15 083	2 136	
Carburants et lubrifiants	3 310	3 310	3 735	3 735	3 735	5 001	5 294	3 855	37 149	3 411	5 458	5 325	4 576	4 443	4 501	4 725	36 004	4 149	-1 145	-1 145	-1 145	
Electricité+Gaz+Eau+Fuel	725	725	614	614	614	614	447	392	4 745	5 534	813	625	754	873	535	434	377	5 262	517	-272	-272	
Electricité tramways	1 248	1 248	726	726	726	686	24	0	5 384	6 279	1 978	1 617	1 317	902	619	0	0	6 433	1 049	154	154	
Gaz Naturel Véhicules (GNV)	723	723	723	723	723	723	575	454	5 367	6 259	3 286	2 441	1 611	1 104	826	812	592	596	11 268	5 901	5 009	
Fournitures Bus et Tram	3 418	3 215	3 124	2 866	2 607	2 349	1 988	1 918	21 485	25 056	4 548	3 873	4 032	3 103	3 192	1 727	1 380	1 280	23 135	1 650	-1 921	
Autres Achats	1 618	1 616	1 224	1 190	1 003	984	722	704	9 061	10 567	1 388	1 788	1 434	1 581	1 267	1 141	1 162	1 117	10 878	1 817	311	
61 services extérieurs	10 028	10 518	9 892	9 877	9 881	10 071	8 999	9 090	78 356	91 379	18 124	16 996	16 620	16 847	14 889	13 183	12 724	12 293	121 676	43 320	30 297	
Locations	258	258	258	273	287	287	283	283	2 187	2 550	779	688	554	516	470	370	523	376	4 276	2 089	1 726	
Sous-traitance ligne de bus	4 846	4 846	5 122	5 122	5 122	5 122	5 383	5 383	40 946	47 751	10 449	8 962	8 959	9 259	8 360	7 629	7 313	6 818	67 749	26 803	19 998	
Sous-traitance entretien bus/Tramways	2 620	2 620	1 979	1 979	1 979	1 979	1 979	836	767	14 759	17 212	1 712	1 818	1 509	1 521	1 261	1 000	891	825	10 537	-4 222	
Sous-traitance pneumatiques	311	311	336	336	336	336	397	397	2 760	3 219	381	369	391	378	392	365	390	431	3 097	337	-122	
Assurances (primes+provisions)	1 523	1 523	1 047	1 047	1 047	1 047	640	640	8 514	9 929	1 814	2 137	1 984	2 518	1 803	1 426	1 319	1 361	14 362	5 848	4 433	
Frais de siège	1 970	1 960	1 950	1 910	1 910	1 900	1 860	1 820	15 290	17 831	2 989	3 022	3 223	2 603	2 393	2 288	2 482	2 165	6 365	3 824	-3 824	
dont facturation de personnel	490	490	490	490	490	490	490	490	3 920	4 572	607	788	700	531	576	447	442	627	4 718	798	146	
dont autres frais de siège	1 480	1 470	1 460	1 430	1 420	1 410	1 370	1 330	11 370	13 260	2 382	2 234	2 523	2 124	2 027	1 946	1 846	1 855	16 937	5 567	3 677	
Rabais Commercial	-1 500	-1 000	-800	-800	-800	-600	-400	-200	-6 100	-7 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 100	7 114	
62 autres services extérieurs	7 160	6 955	7 161	6 307	6 234	6 001	5 966	3 701	49 485	57 710	9 863	7 766	6 642	6 064	5 371	3 916	3 625	3 266	46 513	-2 972	-11 197	
63 impôts et taxes	3 586	3 606	3 492	3 452	3 452	3 601	3 751	3 691	28 631	33 389	6 776	7 337	8 631	7 719	6 246	5 647	5 667	2 750	50 773	22 142	17 384	
Payés par l'exploitant et remboursés par la Cub	3 260	3 280	3 230	3 190	3 190	3 340	3 520	3 460	26 470	30 869	3 866	3 816	5 253	4 999	4 068	3 700	3 900	1 006	30 608	4 138	-261	
Autres impôts et taxes	326	326	262	262	262	261	231	231	2 161	2 520	2 910	3 521	3 378	2 720	2 178	1 947	1 767	1 744	20 165	18 004	17 645	
64 charges de personnel	65 147	64 625	64 384	64 287	64 151	63 723	62 641	62 134	511 092	596 039	91 512	87 148	83 672	80 553	77 517	70 827	67 014	60 489	618 732	107 640	22 693	
Salaires	44 653	44 346	44 215	44 044	43 940	43 643	42 862	42 494	350 197	408 402	63 165	60 440	58 036	56 051	54 028	49 572	47 381	42 451	431 124	80 927	22 722	
Charges sociales	20 494	20 279	20 169	20 243	20 211	20 080	19 779	19 640	160 895	187 637	28 347	26 708	25 636	24 502	23 489	21 255	19 633	18 038	187 608	26 713	-29	
65 autres charges de gestion courante											51	39	38	134	9	5	22	1 653	1 951	1 951	1 951	
68 dotations amortissements et provisions	1 282	1 634	2 516	1 674	1 480	1 567	1 175	1 312	12 640	14 741	2 273	1 511	2 015	3 542	1 700	3 654	2 591	1 999	19 285	6 645	4 544	
Dotation amort biens nouveaux	178	326	315	302	290	187	27	13	1 638	1 910	161	166	156	149	529	483	66	23	1 733	95	-177	
Investissements de renouvellement	1 104	1 308	2 201	1 372	1 190	1 380	1 148	1 299	11 002	12 831	1 258	1 113	1 105	574	865	1 094	1 102	816	7 927	-3 075	-4 904	
Dot aux Provisions sur créances clients et stocks									0	0	35	106	42	37	34	25	0	0	279	279	279	
Dotations aux prov pour risques et charges									819	126	712	2 782	272	2 052	1 423	1 160	9 346	9 346	9 346	9 346	9 346	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	130 977	130 836	126 014	123 270	121 589	120 200	112 496	110 476	975 858	1 138 051	185 722	173 502	167 354	159 229	144 117	128 063	121 147	112 242	1 191 376	215 518	53 325	
RESULTAT D'EXPLOITATION	914	924	934	964	989	1 015	1 024	1 064	7 828													

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 FÉVRIER 2010**

PUBLIÉ LE : 8 FÉVRIER 2010

M. JEAN-MARC GAÜZERE